



Département du Calvados
Commune d'Argences
Extrait de la séance du 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 16/09/2025

Date d'affichage : 26 SEP. 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Procurations : 9

Quorum : 14

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, M. Thomas LEROY et M. Gaël LÉBOUCHER adjoints au Maire,

Mme Martine BUTEUX, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Emmanuel BERTHELOT, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert LABOUROT, M. Adrien LECERF, M. Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN, M. Jacques-Yves OUIN, Mme Stéphanie PACCAUD, Mme Stéphanie SALERNO et Mme Monique SIMONNET, Mme Delphine VAUGEOIS.

Absents avec procuration de vote

M. Franck CENDRIER à M. Thomas LEROY, Mme Virginie COISEL à Mme Stéphanie PACCAUD, M. Dominique DELIVET à Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Mathias DUBOURGUAIS à M. Gilbert GEMY, M. Nicolas ESNAULT à M. Jacques-Yves OUIN, M. Didier GODEFROY à Mme Florence GUERIN, Mme Lydie MAIGRET à Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Raphaël RIOLON à M. Gaël LÉBOUCHER, Mme Marianne TURPIN à Mme Martine BUTEUX.

Absent sans procuration de vote

/

Secrétaire de séance

M. Richard MARTIN

Délibération n°2025-056

Renouvellement de la convention avec l'Etat concernant la tarification sociale de la restauration scolaire

Rapporteur

Lydie MAIGRET

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'Etat soutient la mise place de la tarification sociale dans les cantines scolaires pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € maximum.

Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines des écoles maternelles et élémentaires.

Depuis le 1^{er} avril 2021, l'ensemble des communes éligibles à la DSR péréquation peuvent bénéficier de l'aide, et l'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité.

L'aide de l'Etat est de 3 € pour tout repas dont le tarif est inférieur ou égal à 1 €.

La commune d'Argences a mis en place ce dispositif depuis septembre 2022 via une convention triennale avec l'Etat arrivée à échéance en juillet 2025.

Par ailleurs, les communes peuvent bénéficier de 1 € supplémentaire si elles répondent à l'ensemble des critères de la loi EGalim.

Il est proposé de conserver ce dispositif de la tarification à 1€ pour les familles les plus défavorisées en approuvant une nouvelle convention triennale de « tarification sociale des cantines scolaires » à compter du 1^{er} septembre 2025 ainsi que l'avenant EGalim permettant à la commune de bénéficier du bonus EGalim de 1 € supplémentaire, pour rappel en fonction des tarifs ci-dessous.

QF	Q1	Q2	Q3
	(Inférieur ou égal à 1000 €)	(Entre 1001 et 1520€)	(Supérieur à 1520 €)
Argençais Extérieur conventionné ULIS	1 €	3,50 €	3,80 €
Extérieur non conventionné	5,20 €	5,20 €	5,20 €
Tarif élève allergique fournissant un panier repas	1 €		
Tarif exceptionnel : Enfant non prévu	5,50 €		
Tarif adulte	5,20 €		

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	18	Procurations	9	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **AUTORISE** le renouvellement de la convention avec l'Etat et signer les conventions,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire

